VILLE DE BALMA

PECV/SPORT/2022/N°022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le 06/07/2022
ID : 031-213100449-20220701-PECVSPOR2022022-AR

ARRETE DU MAIRE

Portant fermeture au public des terrains en herbe du stade municipal « Nicolas CAMPAILLA » de Balma

Le Maire de la Commune de Balma,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'entretien et à la maintenance des installations sportives et plus particulièrement des terrains en herbe.

ARRETE

Article 1 : Les terrains en herbe du stade municipal « Nicolas CAMPAILLA » de Balma sont interdits d'accès pour toutes formes d'activités

du 1 juillet 2022 au 18 juillet 2022.

L'utilisation des terrains synthétique et stabilisé sera autorisée uniquement dans cadre des stages programmés.

Article 2 : aucune dérogation ne pourra être accordée quelles que soient les motivations.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, affiché à la Mairie et à l'entrée du stade municipal.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Directrice Générale des Services
- Le responsable des équipements et installations sportives
- Le Chef de la Police Municipale
- Le Directeur des Sports

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Balma, le 01 juillet 2022

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire,

MAIRIE DE BALMA 31130 BALMA CEDEX

Vincent TERRAIL-NOVES

Délais et voies de recours *cette décision est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à partir de sa publicité et/ou notification à l'intéressé. Ce recours peut être formé par voie postale ou dématérialisée sur le site : http://www.telerecours.fr.*
Un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision peut également être formé. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.